



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO
M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

104 - 2023 - Appel à projets Destination France Sentiers de nature du CEREMA

Dans le cadre du plan de reconquête « Destination France », l'opération Sentiers de Nature », pilotée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, est dédiée au développement de projets de sentiers nouveaux ou d'aménagement de sentiers existants et à des opérations de restauration écologique et paysagère en lien avec ces sentiers.

L'objectif est de renforcer l'offre de nature, de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager afin de répondre aux attentes fortes d'accès à la nature constatées lors de ces deux dernières années. Le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (Cerema), auquel la communauté adhère, est l'opérateur de cet appel à projet.

L'opération « Sentiers de nature » accélère la mise en œuvre d'opérations concrètes d'investissement. Ainsi, elle représente une réelle opportunité pour la Communauté de communes qui gère 428 kilomètres de sentiers sur les 25 communes.

L'offre touristique des Avant-Monts est concentrée autour de trois atouts qu'il s'agit de valoriser : le patrimoine, l'oénotourisme et les activités de pleine nature. Le territoire est préservé mais aussi menacé de sur fréquentation si le parti pris d'aménagement des sites à fort potentiel ne répond pas à l'enjeu du tourisme de demain, un tourisme du temps choisi, garant de ressourcement de l'être, peu émetteur de CO2, respectant l'écosystème du territoire d'accueil et synonyme de patience, de sérénité et d'enrichissement des connaissances culturelles.

Le maillage des sentiers de randonnée des Avant-Monts est le résultat de la gestion différenciée de plusieurs anciennes collectivités ayant fusionné depuis 2013. Il convient aujourd'hui de l'uniformiser pour offrir à toutes les clientèles, de l'administré au voyageur étranger, un réseau de qualité, entretenu, signalé, sécurisé et offrant l'opportunité de faire connaissance avec les richesses du territoire. Afin de parvenir à construire une offre globale de randonnée qui fait sens, il manque aujourd'hui à l'EPCI, un positionnement commun, élaboré par l'ensemble des parties prenantes et permettant d'offrir au visiteur des produits lisibles, qualifiés, à la carte, modulables, adaptables, personnalisables, accessibles physiquement et commercialement.

Or, le constat est le suivant :

- Une offre pléthorique non qualifiée : 5 itinéraires labellisés Petite Randonnée, 18 Sentiers d'Intérêt Local et 10 autres sentiers gérés, soit 33 boucles à la journée au total
- Une gestion difficile mobilisant des moyens techniques et humains importants combinée avec des conflits d'usages engendrant des défauts de balisage et jalonnement,
- Des conventions d'autorisation de passage manquantes et datées. Les mutations de terrains non prises en compte. Un balisage non uniforme et des panneaux de départ et de jalonnement manquants sur certains sentiers.
- Une communication disparate et obsolète : les fiches descriptives issues des communautés de communes et offices de tourisme qui n'existent plus
- Un risque d'augmentation de retours négatifs de la part des usagers



Ainsi, il convient de mener dans un partenariat constructif, un schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre afin de :

- Développer la pratique de la marche par une offre labellisée, qualifiée et attrayante
- Promouvoir des boucles à la journée uniformes, lisibles qui mettent en valeur l'identité du territoire
- Définir la faisabilité environnementale de chaque itinéraire vis-à-vis notamment de la fréquentation et de son impact sur la biodiversité
- Evaluer la situation juridique de chaque itinéraire et la mettre à jour
- Evaluer les aménagements nécessaires pour les boucles retenues comme itinéraires prioritaires : stationnement, points d'eau, balisage, signalétique, thématique à valoriser, points d'intérêt...

Ce schéma représente un coût estimatif prévisionnel de 20 000 € HT.

Le Président demande donc au Conseil de Communauté d'approuver la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projet Sentiers de Nature pour la réalisation d'un schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre et de solliciter dans ce cadre, un soutien financier à hauteur de 80%.

Considérant les travaux du groupe randonnée issu de la Commission 4 « Développement économique, tourisme, agriculture, patrimoine (...) et ceux du comité technique local réunissant les partenaires impliqués dans la randonnée pédestre à l'échelle du Département,

Considérant le contact préalable pris auprès du CEREMA et de la DDTM 34 en amont du dépôt de dossier comme demandé dans le règlement de l'appel à projet,

Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme et de la Commission 4 susvisée, en dates des 21 et 22 Février 2023,

Vu le budget primitif voté le 27 mars 2023,
Le Président demande au Conseil d'en délibérer

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de communes dans le cadre de l'appel à projet « Destination France Sentiers de Nature » pour la réalisation d'un schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre d'un montant prévisionnel de 20 000 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de candidature et à solliciter le taux maximum de 80% d'aide auprès du comité de pilotage national présidé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, par l'intermédiaire du CEREMA et, si le résultat est favorable, à lancer la consultation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme.
LE PRESIDENT,

